

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 12 Votants : 18	L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le sept novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Pascale MILLOT HAUKE, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Pascale BONNIER, Adeline FILLOT, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Véronique PROT, et Ernest FRANCO Absents : Elisabeth CAILLOZ, Michel REGNIER Dominique REGNIER, Elisabeth CHENAU, Françoise ROUBIN, Jérôme MONVAILLIER, Pascale LECONTE, Christophe PINEL, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE Pouvoirs : Elisabeth CAILLOZ (pouvoir donné à Serge FAGES), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Catherine STARON), Jérôme MONVAILLIER (pouvoir donné à Sébastien BLANC), Christophe PINEL (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Jean Pierre COMBLET (Pouvoir donné à Véronique PROT), et Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO) Secrétaire de séance : Véronique PROT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-067
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

OBJET : Mission archivage – convention avec le Centre de Gestion du Rhône

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, permet aux centres de gestion de recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-017 du 14/03/2019 la commune a sollicité le service archives du centre de gestion dans le cadre de missions temporaires d'archivage.

Un diagnostic d'archives a été réalisé.

Monsieur le Maire souhaite que les archivistes du centre de gestion interviennent pour finaliser le classement du fond communal initialisé par les agents de la commune et réaliser un récolement des archives avant les élections municipales.

2 scénarii ont été proposés

Monsieur le maire présente les deux scénarii

Scénario 1 :

Vérification de la conformité du contenu de chaque boîte avec l'inventaire produit par la collectivité et correctifs apportés à ce dernier

L'analyse de chacune d'entre elles sera succincte et se limitera à un relevé de l'objet avec les dates extrêmes. La typologie documentaire ne sera pas développée.

Au final l'instrument de recherche ne sera pas normalisé.

La cadence de travail des archivistes serait alors de 5ml/ jour.

Le temps de travail estimé est de 33 jours.

Scénario 2 :

Production d'un inventaire normalisé, récolement du fonds d'archives

La fin de mission sera plus conséquente et sera centrée sur la rédaction d'un instrument de recherches normalisé, comprenant des analyses archivistiques conformes à la norme. Le récolement du fonds d'archives sera ainsi plus précis. Il sera procédé aux éliminations réglementaires.

Le temps de travail est estimé à 57 jours.

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20191114-2019-067-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2019

Le cout de la journée est fixé à 300€ par jour par archiviste.

Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés

- VALIDE le scénario 1
- Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le centre de gestion la convention de partenariat selon les conditions définies ci-dessus.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES



Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES

